

l'enfant *in utero*. A ce moment aussi la malade a commencé à émettre un peu d'urine.

Le traitement dirigé contre la néphrite pendant la grossesse a été continué après l'accouchement : le régime lacté en a constitué le fond. On y a joint l'administration du lactate de strontium à la dose de 3 gram. par jour, l'usage de purgatif [eau de vie allemande], l'application à plusieurs reprises de ventouses sèches sur la région lombaire, les frictions sèches sur tout le corps. Et bien ! malgré le traitement rigoureusement suivi par la malade, l'albumine persiste encore dans les urines. Les examens pratiqués régulièrement tous les huit jours après l'accouchement nous ont fourni les résultats suivants :

1er examen, albumine indosable par l'Esbach ; 2e examen, albumine, 7 gr. ; 3e examen, albumine, 2 gr. ; 4e examen, albumine, 3 gr. ; 5e examen, albumine, 1 gr. ; 6e examen, albumine, 1 gr. ; 7e examen, albumine, 1 gr.

En résumé, voilà une jeune femme, chez laquelle on découvre, au cours du huitième mois d'une première grossesse, une albuminurie intense. Cette dernière résiste aux moyens dirigés contre elle et, en particulier, à un régime lacté sévère. Loin de diminuer, on la voit même augmenter jusqu'après l'accouchement survenu avant terme. Celui-ci a été précédé de la mort de l'enfant, tué par cette albuminurie, laquelle, quoique diminuée, persiste encore, indiquant, par sa tenacité, combien profondément, le rein a été frappé.

Cherchant à tirer de ce fait les enseignements thérapeutiques qu'il peut fournir, M. Puech dit que cette observation peut servir à ceux qui, ne considérant l'albuminurie que dans ses rapports avec l'éclampsie, repoussent la provocation de l'accouchement dans l'albuminurie gravidique : les grands accidents de l'éclampsie ont été évités ; et ce — sans doute — grâce au régime lacté. MM. Tarnier et Budin déclarent, en effet, qu'ils n'ont pas encore vu une albuminurie soumise pendant huit jours au régime lacté devenir éclampsique.

Mais, ainsi que le rappelait M. Puech au début de sa communication, l'éclampsie pour la mère n'est pas seule à préoccuper l'accoucheur, à qui l'examen des urines a révélé la présence de l'albumine : il doit aussi songer à l'avenir rénal de sa malade ; il doit penser au sort de l'enfant menacé dans son existence par la production des hémorrhagies placentaires. Or l'un deviendra d'autant plus sombre, l'autre sera d'autant plus compromis que l'albuminurie durera plus longtemps. Lors donc que les agents médicaux dirigés contre l'albuminurie, et qui donnent d'excellents résultats en dehors de la grossesse, auront échoué, la terminaison de la grossesse, à laquelle est due la persistance de cette albuminurie, s'offre comme un moyen parfaitement légitime. On sera d'autant plus conduit à adopter cette manière de faire que